

N° 2022 -DSAT 401

**MAIRIE D'AUXERRE**

**ARRETE**

**PORTANT ATTRIBUTION D'UNE AIDE POUR LA RESTAURATION DES  
TOITURES ET FACADES DANS LE CENTRE VILLE**

Demande n°ST8902422T0011 déposée le 07/07/2022  
Par EURL MADIMILA  
Adresse de l'immeuble 46 RUE JOUBERT

Le maire de la ville d'Auxerre,

VU la demande sus-visée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 632-1 et L 632-2 du code du patrimoine,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 1997 approuvant l'attribution de subventions municipales aux propriétaires privés pour la restauration des toitures et façades des immeubles situés dans le Secteur Sauvegardé et dans les périmètres de protection des monuments historiques ou inscrits au titre des monuments historiques (y compris celui de l'église de Vaux),

VU l'arrêté 2022 – DMARH 005, en date du 21 janvier 2022, portant délégation de signature à Monsieur Nordine BOUCHROU, en matière d'urbanisme, et en matière de publicité sur le territoire de la ville,

VU le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, approuvé le 20 octobre 1981,

VU la déclaration préalable n° DP8902421B0390 accordée avec prescriptions, en date du 30/09/2021,

Vu l'avis favorable du Chef de l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine, Architecte des Bâtiments de France, en date du 20/07/2022,

Considérant que le projet est situé dans le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), approuvé par décret du 20 octobre 1981

Considérant que le projet est conforme à la déclaration sus-visée

**Arrête,**

**Article 1** - Une subvention d'un montant de **1524,49 euros** est accordée à EURL MADIMILA pour la restauration de l'immeuble sis 46 RUE JOUBERT.

**Article 2** – La présente décision est exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 3** - Le directeur général de la mairie d'Auxerre est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

Envoyé en préfecture le 05/09/2022

Reçu en préfecture le 05/09/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 089-218900249-20220829-2022\_DSAT\_401-AR

- Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France,
- Services financiers (2042 824)
- Service des Affaires Juridiques et Assemblées
- l'administration générale,
- EURL MADIMILA 46 RUE JOUBERT
- 89000 AUXERRE

Fait à Auxerre, le 29/08/2022

Pour Le maire,  
Par délégation, l'adjoint chargé de l'Urbanisme

Nordine BOUCHROU

